



Foire aux questions des arbitres intérieurs

Question 1: Au moment d'effectuer un remplacement, est-ce que le premier arbitre et le second arbitre effectuent le geste de remplacement?

Seul le premier arbitre effectue le geste de remplacement. Toutefois s'il s'agit d'un remplacement pour blessure ou d'un remplacement exceptionnel, le second arbitre devrait siffler et effectuer le geste officiel de remplacement. De plus, s'il n'y a pas de dispositif sonore (*buzzer*) ou si le marqueur adjoint est lent, le second arbitre devrait alors siffler et effectuer le geste officiel de remplacement.

Les règles et la justification

Les règles 24.2.6, 24.2.7 et la figure 11.5 – Seul le premier arbitre devrait effectuer le geste officiel de remplacement pendant un remplacement afin d'informer tous les participants et les spectateurs que ce remplacement a été autorisé. Le comité des règles de volleyball intérieur de Volleyball Canada a déterminé en septembre 2012 que la figure 11.5 n'est pas cohérente avec les pratiques courantes du volleyball international. Par conséquent, seul le premier arbitre devrait effectuer ce geste.

Question 2: Si l'entraîneur est expulsé pendant la première manche et qu'il n'y a pas d'entraîneur adjoint, est-ce que le capitaine d'équipe peut donner les fiches de positions entre les manches, ou est-ce que l'équipe perd la partie par défaut?

S'il n'y a aucun entraîneur adjoint apte sur le banc, alors :

1. Un adulte sur le banc (ceci comprend n'importe quel joueur adulte sur le banc) peut être désigné comme entraîneur adjoint (cette désignation sera inscrite dans la case des remarques de la feuille de pointage) et cette personne fournira les fiches de positions entre les manches.
2. S'il n'y a aucun adulte sur le banc, et que les joueurs ont 18 ans et plus, le capitaine d'équipe sera autorisé à fournir les fiches de positions entre les manches.
3. Si les joueurs ne sont pas des adultes, et qu'il n'y a pas d'adultes sur le banc, l'équipe sera déclarée incomplète une fois que cette manche sera terminée.

Les règles et la justification

La règle 5.1.2 ne mentionne pas que le capitaine d'équipe peut donner les fiches de positions entre les manches en l'absence de l'entraîneur. De plus, la règle 21.3.2.1 énonce : « Un entraîneur expulsé perd le droit d'intervenir dans la manche et doit rester assis dans l'aire de pénalité. » Toutefois, les règles concernant une équipe incomplète s'appliquent seulement aux joueurs (règles 6.4.3 et 7.3.1) et le concept de « l'esprit du jeu » devrait s'appliquer, et la partie devrait se poursuivre jusqu'à la fin. La deuxième partie de la réponse énoncée ci-haut constitue une extension de la règle 5.1.2.3. S'il n'y a pas d'adultes présents, toutefois, pour des raisons associées à la gestion des risques et à la responsabilité, la partie ne devrait pas continuer au-delà de cette manche.



Question 3: De quelle couleur est la ceinture d'un arbitre de Volleyball Canada?

La ceinture est noire ou bleu marine.

Question 4: Est-ce que les joueurs sont autorisés à porter des bracelets « Medic Alert »?

Oui.

La règle et la justification

La règle 4.5.1 - « Les supports fabriqués en tissu mous qui sont recouverts, non intrusifs et qui ne représentent aucun danger envers les autres joueurs seront permis. » Exception à la règle des bijoux : les bracelets « Medic Alert » sont permis. Justification : Pour la gestion des risques, il est plus important de permettre un accès rapide à l'information pour sauver une vie en cas de crise, de réaction allergique ou autre, que de couvrir le bracelet avec du ruban adhésif afin de le rendre plus sécuritaire dans le contexte d'une partie de volleyball.

Question 5: Qui doit siffler les fautes au filet du côté de l'attaquant?

Le premier arbitre siffle les fautes au filet du côté de l'attaquant. Toutefois, si le premier arbitre ne voit pas la faute et que le second arbitre l'a vue, alors le second arbitre peut siffler et signaler la faute.

Les règles et la justification

Selon la règle 23.3.2.3 (c), la responsabilité du premier arbitre est décider « des fautes au-dessus du filet et des contacts fautifs d'un joueur avec le filet prioritairement du côté de l'attaque » (voir également les règles 11.3.1, 11.4.1, 11.4.4) et la responsabilité du second arbitre est, selon la règle 24.3.2.3, de signaler « les contacts fautifs d'un joueur avec le filet prioritairement du côté du contre ». Toutefois, si le second arbitre voit un contact fautif du côté de l'attaque, et le premier arbitre ne le voit pas, le second arbitre peut siffler et signaler la faute.

Question 6: Si le passeur a visiblement effectué sa passe et qu'il contacte par la suite le filet en redescendant vers le sol, est-ce que c'est une faute?

Oui. La règle 11.3.1 indique « Le contact du filet entre les antennes par un joueur, au cours de l'action de jouer le ballon, est une faute. L'action de jouer le ballon comprend (entre autres) l'impulsion, la frappe (ou sa tentative) et la reprise de contact avec le sol sans danger, prêt pour une nouvelle action. »

Question 7: Si un attaquant frappe le ballon et qu'à l'atterrissage, il saisit délibérément le bas du filet afin d'éviter de traverser la ligne centrale (et que cette action n'affecte pas le jeu), s'agit-il d'une faute de filet?



Oui. La règle 11.4.4 indique « Un joueur interfère sur le jeu (entre autres): en utilisant le filet entre les antennes comme support ou pour se stabiliser ».

Question 8: Quel geste est utilisé par l'arbitre lorsque le serveur commet une faute de pied sur la ligne?

Le premier arbitre doit pointer le milieu de la ligne de fond – figure 11.22 dans le livre des règlements.

Question 9: Est-ce qu'une faute de Libéro peut être appelée si la « passe » du joueur Libéro est effectué avec les jointures, les poings, ou avec un contact franc « beach dig » dans la zone avant?

Non. L'idée derrière la formulation « passe haute avec le bout des doigts » est celle d'une passe maîtrisée – une touche.

Question 10: Est-ce qu'on peut appeler à un contreur « une pénétration illégale du camp de l'équipe adverse » s'il bloque la vue du ballon au passeur de l'équipe adverse pendant un moment, mais qu'il ne contacte pas le ballon ou les mains du passeur?

Non.

Question 11: Où doit se tenir le second arbitre pendant les temps morts?

D'abord, le second arbitre doit regarder le premier arbitre au cas où celui-ci aurait besoin de communiquer une information à son second, afin d'inspecter le terrain. Ensuite, le second arbitre se rend à la table du marqueur afin d'inspecter le travail du marqueur (de façon visuelle, sans parler) et enfin, le second arbitre se tient devant le poteau, il fait face à la table du marqueur afin de s'assurer que les joueurs demeurent à l'extérieur du terrain jusqu'au moment de retourner sur le terrain et de recommencer à jouer. Il y a une vidéo sur le site internet de la FIVB en lien avec la position correcte du second arbitre pendant un temps mort.

Section 15 de la table des matières – la vidéo s'intitule :

« Perfect R2 during TTO » (Second arbitre parfait pendant un temps mort).

http://www.fivb.org/EN/Refereeing-Rules/MultimediaReferees2015/15_R2perf.html

Question 12: Lorsque le premier arbitre signale une faute de service, est-ce que le second arbitre doit imiter le geste?



Oui.

Question 13: Alors que l'équipe en réception gagne le point après qu'un mauvais serveur ait servi, est-ce que le(s) point(s) fait(s) par le mauvais serveur peu(ven)t être annulé(s)?

Oui, pourvu que le marqueur et les arbitres soient en mesure de déterminer le moment exact où le mauvais serveur a commencé à servir. S'ils ne peuvent pas déterminer ce moment, alors aucun point ne sera annulé (règle 7.7.2). Par exemple : Le joueur n° 13 de l'équipe A sert deux fois lorsque le joueur n° 10 devrait servir – cette erreur n'est pas détectée par le marqueur. Après le deuxième service du joueur n° 13, l'équipe B remporte l'échange. Le joueur n° 4 de l'équipe B sert (c'est le bon serveur). L'équipe A gagne l'échange. L'équipe A demande alors une vérification des positions. Le marqueur répond que le prochain serveur est le n° 13. L'équipe B demande immédiatement une erreur de rotation pour l'équipe A pour les services précédents. Les officiels se consultent et sont d'accord que le joueur n° 13 de l'équipe A a servi deux fois dans les échanges précédents. Il est décidé qu'il y a une erreur de rotation pour l'équipe A. L'équipe A perd l'échange (le service et le point sont donnés à l'équipe B) et deux points sont enlevés à l'équipe A (un point pour chaque service effectué par le mauvais serveur).

Question 14: Est-ce que les juges de ligne doivent porter leur écusson?

Pour les compétitions nationales, les juges de ligne ne portent pas leur écusson. En revanche, pour les compétitions internationales, les juges de ligne peuvent porter leur écusson.

Question 15: Au cours d'une partie, un entraîneur, se tenant près de la ligne de côté au moment de donner des instructions à ses joueurs, entrave la vue d'un juge de ligne. Quelle devrait être la réponse des arbitres?

Le second arbitre devrait poliment demander à l'entraîneur de se reculer pour ne pas bloquer la vue du juge de ligne.

La règle et la justification

Selon la règle 5.2.3.4, l'entraîneur peut donner des instructions aux joueurs sur le terrain. Il peut donner ces instructions debout ou en marchant dans la zone libre devant le banc de son équipe, depuis le prolongement de la ligne d'attaque jusqu'à l'aire d'échauffement, sans déranger ni retarder la partie.

Justification : Puisqu'il n'y a pas de ligne de restriction des entraîneurs (seulement à la FIVB), l'entraîneur peut se rendre à la ligne de côté pour donner des instructions à ses joueurs. Par contre, si l'entraîneur interfère avec le travail du juge de ligne (notamment en lui bloquant la vue), il est en train de déranger la partie, selon la règle. Le second arbitre doit demander à l'entraîneur de reculer pour ne plus déranger le juge de ligne. Si l'entraîneur continue à bloquer la vue du juge de ligne, l'entraîneur devrait être averti au travers du capitaine de jeu.



Question 16: Où l'entraîneur a-t-il l'autorisation de se déplacer en respect avec la ligne de côté du terrain?

L'entraîneur a l'autorisation de se déplacer entre l'extension de la ligne d'attaque et l'aire d'échauffement.

Question 17: Est-ce que le second arbitre conserve son sifflet dans sa bouche lors de la procédure de remplacement, ou retire-t-il son sifflet de sa bouche et parle au marqueur?

Le second arbitre doit conserver son sifflet dans sa bouche autant que possible – le sifflet est le moyen le plus efficace pour maîtriser un remplacement dont le contrôle lui échappe (par exemple, avec des joueurs hâtifs) lorsqu'il est dans un gymnase bruyant. Pendant un remplacement, la communication visuelle avec le marqueur est tout ce dont il a besoin. Toutefois, avec des marqueurs inexpérimentés, retirer le sifflet de sa bouche et communiquer verbalement avec le marqueur concernant les numéros des joueurs permet souvent de faciliter le travail de celui-ci.

Question 18: À quel moment la fiche de positions doit-elle être remise au second arbitre?

Immédiatement, une fois que les équipes ont changé de camp. Les fiches de positions pour la prochaine manche devraient être la première chose que le second arbitre s'assure d'avoir pendant l'intervalle entre les manches. Lorsqu'il reste 30 secondes avant la fin de l'intervalle de 3 minutes, le second arbitre siffle. Si à 0 seconde, le marqueur est encore en train d'écrire les positions en raison d'une remise tardive par un entraîneur, un avertissement pour retard de jeu doit être émis (s'il s'agit du premier retard de jeu dans la partie par cette équipe).

Question 19: Est-ce nécessaire pour le premier arbitre d'effectuer le signal du temps mort lorsque celui-ci est demandé?

Oui (à noter que les compétitions FIVB ne fonctionnent pas comme cela).

Procédure

Lorsque le second arbitre siffle pour une demande de temps mort, celui-ci devrait effectuer le geste du temps mort puis indiquer l'équipe le demandant, comme le montre le geste n° 4 du livre des règlements. Le premier arbitre devrait aussi effectuer le geste du temps mort puis indiquer l'équipe le demandant en pointant leur banc d'équipe.

Question 20: Lorsque le premier arbitre appelle une faute de filet, est-ce que le



second arbitre doit répéter le geste de la faute de filet?

Oui.

Question 21: Lorsque le second arbitre appelle une faute de filet, est-ce que le premier arbitre doit répéter le geste de la faute de filet?

Non.

Question 22: Lors de la manche décisive, que doit utiliser le second arbitre pour vérifier la position des joueurs (les alignements) sur le terrain?

Il doit utiliser les fiches de positions fournies par les entraîneurs.

Question 23: À la fin d'une manche, combien de coups de sifflet sont sifflés par le premier arbitre?

Trois. Le premier arbitre siffle pour mettre fin à l'échange. Ensuite, il siffle et fait le geste indiquant la fin de la manche. Enfin, il siffle et fait soit le geste de changement de camp des équipes, soit un geste pour que les équipes se serrent la main.

Question 24: À la fin de la quatrième manche, lorsque le pointage des manches est 2-2, est-ce que le premier arbitre libère les équipes à partir de son podium d'arbitre ou à partir du plancher?

À partir du plancher.

Question 25: Quel est le protocole d'après-partie pour le premier et le second arbitre?

Après avoir sifflé le dernier point, le premier arbitre descend de son podium d'arbitre et le second arbitre traverse le terrain pour rejoindre le premier arbitre sur la ligne de côté. Depuis la table du marqueur ou la table du jury, on devrait pouvoir voir se tenir de la gauche à la droite : le premier arbitre, le second arbitre (sur le côté A), le juge de ligne 1, le juge de ligne 2, le juge de ligne 3 et le juge de ligne 4 (sur le côté B).



Question 26: Est-ce que la règle de l'écran existe encore?

Oui. La règle 12.5 est la plus controversée et mal comprise du livre des règlements de Volleyball Canada. Il s'agit d'un véritable défi de réussir à la mettre oeuvre puisque l'arbitre doit prendre une décision très rapidement, soit pendant le moment entre le contact du ballon par le serveur et celui où le ballon traverse le filet. La formulation de la règle a changé au cours des dernières années, ce qui rend l'appel de cette faute plus difficile à faire, car toutes les conditions doivent maintenant être respectées pour appeler un écran. L'utilisation d'un regroupement de joueurs au filet ou près du filet a évolué au sein du volleyball canadien au cours des dernières années, notamment avec les équipes qui contestaient l'interprétation de l'esprit de la règle de l'écran en fonction du fait que cette faute n'est pas appelée au niveau international. L'arbitre doit considérer d'autres critères pour l'aider dans sa prise de décision en fonction du principe que chaque joueur a droit à sa position sur le terrain. Les joueurs de l'équipe en réception prennent leur position; les joueurs de l'équipe au service prennent leur position. Si les joueurs de l'équipe au service ajustent leur position sur le terrain afin d'empêcher les joueurs de l'équipe en réception de voir à la fois le serveur et la trajectoire du ballon, c'est un écran.

Les arbitres doivent tenter de détecter tout mouvement des joueurs sur le terrain au moment du service et vérifier la position du regroupement de joueurs. Les arbitres doivent déterminer si le lancé du ballon par le serveur est suffisamment haut pour que l'équipe en réception puisse voir le ballon; si un ou plusieurs joueurs de l'équipe au service bouge(nt) leurs bras; si l'équipe au service s'est replacée après que l'équipe en réception ait ajusté sa position sur le terrain pour avoir une meilleure vue du serveur et de la trajectoire du ballon.

Sur un service sauté, il est supposé que l'équipe en réception peut voir le ballon lorsqu'il est lancé par le serveur.

Chaque situation est différente, et les arbitres doivent comprendre les critères pour commettre une faute d'écran. Nous devrions également éduquer les entraîneurs et les joueurs quant à l'application de l'interprétation de la règle.

L'écran est un jugement, la décision de l'arbitre devant considérer si toutes les conditions ont été remplies conformément au livre des règlements. Pour plus de renseignements sur la règle 12.5, vous pouvez consulter les directives du guide des arbitres de Volleyball Canada.

Question 27: Lorsqu'une équipe remplace illégalement un joueur, à quel moment le marqueur doit-il aviser le second arbitre?

Lorsque le marqueur voit qu'un remplacement a été demandé en entendant un sifflet ou un dispositif sonore, le marqueur doit rapidement regarder pour le numéro du joueur remplaçant qui vient du banc. Si le numéro de ce joueur remplaçant ne fait pas partie de la liste de joueurs de l'équipe ou ne correspond pas au numéro du joueur qui devrait retourner sur le terrain, alors ce remplacement est illégal. Par conséquent, le marqueur doit lever sa main, ce qui indiquera au second arbitre qu'il s'agit d'un remplacement illégal. Le second arbitre ne doit donc pas autoriser le remplacement et indiquer au premier arbitre de donner une sanction pour retard de jeu à cette équipe. Si un remplacement illégal est manqué et qu'au moins un échange de jeu s'est terminé : lorsque le mauvais serveur est détecté, le marqueur mentionne au second arbitre discrètement et avant le service, « mauvais serveur ». Le second arbitre attendra que le service soit exécuté avant de siffler, donnera le point et le service à l'équipe adverse et retirera tous les points marqués par l'équipe en erreur de rotation ou de position.

Remarque : C'est pour cette raison qu'il est important que le marqueur utilise les bons gestes des mains. Il est donc nécessaire qu'avant chaque partie, le second arbitre clarifie avec le marqueur ses attentes concernant les procédures de la partie.



Question 28: Est-ce que le premier arbitre doit apposer ses initiales dans les cases des remarques ou des sanctions après avoir vérifié la feuille de pointage?

Volleyball Canada : À la fin de la partie, le premier arbitre apposera ses initiales dans la case des remarques si des renseignements y ont été écrits. Les initiales du premier arbitre ne sont pas requises dans la case des sanctions; toutefois, il est recommandé que si le premier arbitre expulse ou disqualifie un joueur ou un entraîneur qu'il soumette un rapport séparé à l'arbitre en chef de sa province concernant cette expulsion ou disqualification.

Question 29: Le ballon est dirigé dans le filet du côté de l'équipe A. Le joueur de l'équipe B met ses mains pour rediriger le ballon dans le filet et empêcher l'équipe A de jouer le ballon. Quel est le geste pour cette faute commise par l'équipe B?

Geste 19 – Filet touché

Les règles et la justification

Selon la règle 11.4.4, un joueur interfère avec le jeu de l'adversaire (entre autres) : en réalisant une action qui empêche la tentative légitime d'un adversaire de jouer le ballon. Toutefois, le premier arbitre doit prendre une décision concernant l'intention du joueur qui contacte le ballon au travers du filet. Si le contact avec le ballon au travers du filet n'est pas jugé intentionnel, aucune action ne sera prise contre le joueur et le ballon sera donné à l'équipe appropriée.

Selon la règle 11.3.3, il n'y a pas de faute si le ballon envoyé dans le filet provoque le contact du filet avec un joueur adverse.

Un joueur dont l'intention et l'action sont d'interférer dans le jeu afin d'empêcher l'équipe adverse de jouer le ballon sera jugé comme ayant adopté une conduite antisportive et recevra un avertissement d'étape 2 (carton jaune). Si l'action par le joueur est soit une deuxième infraction soit effectuée avec une intention claire (se déplacer pour se trouver à une certaine position et directement mettre ses mains pour rediriger et interférer avec la trajectoire du ballon), celui-ci sera jugé comme ayant adopté une conduite grossière et recevra une pénalité (carton rouge).

En tant qu'arbitres, nous avons un rôle éducatif concernant les règles. Selon la règle 20.2.1, les participants doivent se conduire respectueusement et courtoisement dans un esprit sportif, non seulement à l'égard des arbitres mais aussi à l'égard des autres officiels, de leurs adversaires, de leurs partenaires et des spectateurs. L'action délibérée d'un joueur redirigeant le ballon au travers du filet n'adhère pas à l'esprit des règles, comme indiqué à la règle 20 sur l'esprit sportif et par conséquent, une sanction pour comportement incorrect est requise.

Question 30 (Révisée 2020): Le premier contact de l'équipe A n'est pas bien réussi, et le ballon est dirigé dans la zone libre de l'adversaire totalement ou partiellement au



travers de l'espace extérieur. Un joueur de l'équipe A court en direction du ballon pour le ramener de son côté du terrain au travers de l'espace extérieur, et pendant qu'il est dans la zone libre de l'adversaire, un joueur de l'équipe adverse l'empêche de jouer le ballon. Quel geste est employé par l'arbitre pour signaler l'interférence provoquée par le joueur de l'équipe B?

Dans le cas d'une interférence, selon la règle 10.1.2.2, un joueur peut ramener un ballon depuis la zone libre adverse à condition que le ballon renvoyé franchisse à nouveau le plan du filet totalement ou partiellement au travers de l'espace extérieur et du même côté du terrain. L'équipe adverse ne peut s'opposer à cette action. Puisqu'il n'existe aucun geste officiel des mains pour une interférence, le premier arbitre suivra la procédure suivante si un joueur tentant de ramener le ballon de son côté est gêné ou dérangé : il sifflera la faute d'interférence, signalera l'équipe à servir, montrera le signal du ballon dehors et indiquera le joueur en faute. Le premier arbitre appellera ensuite le capitaine de jeu de l'équipe fautive au podium de l'arbitre afin d'expliquer sa décision sur l'interférence.

Question 31 (Nouveauté 2020) : Quel signal doit employer le premier arbitre afin de montrer une faute pour une touche assistée?

Lorsqu'une faute pour une touche assistée est commise, le premier arbitre sifflera la faute. Puisqu'il n'existe aucun geste officiel avec les mains pour une touche assistée, le premier arbitre signalera l'équipe à servir, montrera le signal du ballon dehors et indiquera le joueur en faute. Le premier arbitre appellera ensuite le capitaine de jeu de l'équipe fautive au podium de l'arbitre afin d'expliquer sa décision sur la touche assistée.

Question 32: Est-ce que les arbitres peuvent porter un gilet à manches longues sous l'uniforme de Volleyball Canada lorsque le gymnase est trop froid? Est-il permis de porter la veste d'arbitre aux championnats nationaux de Volleyball Canada lorsqu'il fait trop froid?

Les gilets à manches longues sont permis à condition qu'il soit de couleur bleu marine. Pour les championnats nationaux de Volleyball Canada, il n'est pas permis de porter la veste d'arbitre lors d'une partie.



Question 33: À la suite de la frappe de service, le ballon touche le filet et l'antenne avant d'être joué par l'équipe en réception et l'arbitre siffle pour une faute de service. Quel geste doit effectuer le premier arbitre? Quel geste doit être effectué pour signaler un ballon servi qui touche l'antenne ou traverse le filet à l'extérieur de l'antenne?

Le geste n° 19 devrait être utilisé lorsque le ballon servi ne traverse pas le plan vertical du filet complètement au travers de l'espace de passage. D'autres exemples de fautes de service peuvent être des ballons servis qui passent sous le filet ou des ballons servis qui frappent un joueur de l'équipe au service avant que le ballon ne traverse le filet. Dans ces cas, le geste n° 19 doit être utilisé. Le geste n° 15 (« ballon dehors ») doit être utilisé lorsque le ballon servi touche l'antenne ou lorsqu'il traverse le filet à l'extérieur de l'antenne. Si le ballon servi touche l'antenne ou traverse le filet à l'extérieur de l'antenne du côté du second arbitre, le second arbitre sifflera la faute et utilisera le geste n° 15. Référez-vous à la version anglaise du recueil de cas pratiques 2020 (« Volleyball Casebook ») de la FIVB (cas n° 3.30).

Question 34 : Quel geste le juge de ligne doit-il utiliser lorsque le ballon est considéré « dehors » selon la règle 8.4?

Pour bien comprendre le geste que doit utiliser le juge de ligne, il faut distinguer et connaître les définitions suivantes, ainsi que les circonstances où elles sont utiles, par rapport à un ballon « dehors »

1. Espace de passage
2. Aire de jeu

Le premier exemple d'un ballon dehors est lorsque la partie du ballon qui touche le sol est complètement en dehors des lignes de délimitation sans être touché par un joueur de l'équipe en réception. Cet exemple ne peut être considéré que lorsque le ballon est légalement envoyé sur le camp adverse au travers de l'espace de passage. Si c'est le cas, le juge de ligne doit utiliser le geste n° 2. La même idée s'applique si le ballon est envoyé sur le camp adverse au travers de l'espace de passage et qu'il frappe le mur ou les gradins des spectateurs. Bien que le mur soit considéré comme un objet à l'extérieur du terrain conformément à la règle 8.4.2, il est logique que le juge de ligne utilise le geste n° 2 pour indiquer que le ballon est « dehors ».

Presque tous les autres exemples de ballon dehors (et de l'utilisation du geste n° 4 par le juge de ligne) impliquent que le ballon touche physiquement quelque chose dans l'aire de jeu. Plus précisément, un objet à l'extérieur du terrain (p. ex. le podium d'arbitre), le plafond, une personne extérieure au jeu, les antennes, les cordes, les poteaux ou le filet lui-même à l'extérieur des bandes de côté. La notion de personne extérieure au jeu se limite à une personne qui se trouve à l'intérieur de l'aire de jeu. Cela inclut un membre du corps arbitral ou l'entraîneur lorsqu'ils marchent dans la zone libre. Dans ces situations, le juge de ligne utilise le geste n° 4 en pointant l'antenne de son côté du terrain.

Les membres du personnel de l'équipe, les joueurs remplaçants, le marqueur et le marqueur adjoint, etc. sont tous à l'extérieur de l'aire de jeu. Si le ballon touche l'une de ces personnes, le juge de ligne doit déterminer si le ballon a été légalement envoyé au travers de l'espace de passage pour décider le geste à utiliser. Si le ballon a été envoyé légalement au travers de l'espace de passage et est touché par un joueur de l'équipe en réception, le juge de ligne doit utiliser le geste n° 3. S'il n'est pas touché par un joueur de



l'équipe en réception et qu'il touche tout individu cité au début de ce paragraphe, le geste du juge de ligne doit être le n° 2.

Lorsque le ballon traverse le plan vertical du filet, partiellement ou totalement à l'extérieur de l'espace de passage, il faut une meilleure compréhension de la capacité des athlètes à renvoyer le ballon partiellement ou totalement au travers de l'espace extérieur du même côté du terrain.

- Lorsqu'une équipe choisit de ne pas jouer le ballon qui a franchi le filet au travers de l'espace extérieur, qu'elle atterrisse dans le camp adverse, la zone libre adverse ou à l'extérieur de l'aire de jeu, le geste n° 4 doit être utilisé.
- Lorsqu'une équipe joue le ballon qui a franchi le filet au travers de l'espace extérieur, les juges de ligne doivent se montrer très patients et observer la suite.
 - Lorsque le ballon est renvoyé totalement ou partiellement au travers de l'espace extérieur du même côté du filet, nous devons comprendre la nature réglementaire de ce jeu et ne pas effectuer de geste.
 - Lorsque le ballon est renvoyé mais passe totalement au travers de l'espace de passage, le geste n° 4 doit être utilisé immédiatement pour indiquer le ballon « dehors »
 - Lorsque le ballon est joué, mais est dévié vers le camp adverse, au-delà de la zone libre adverse, etc. le geste n° 4 est utilisé pour signaler le ballon « dehors »

Veuillez consulter la présentation de la formation pour les juges de ligne à <http://www.volleyball.ca/en/development/referee/rules-amp-guidelines>.

Question 35 : Pour les parties U Sport, lorsqu'on utilise un système à deux Libéros, que devrait être inscrit sur la fiche de positions pour désigner le(s) Libéro(s)?

Les équipes ont l'option d'utiliser aucun, un ou deux Libéros. L'entraîneur doit indiquer le nombre de Libéro(s) sur la fiche de positions. Si l'équipe décide d'utiliser deux Libéros, les deux numéros doivent être inscrits sur la fiche de positions. S'il n'y a aucun ou un seul numéro d'inscrit pour désigner le Libéro, le second arbitre devrait confirmer avec l'entraîneur qu'il s'agit bel et bien de son intention. Souvent, les entraîneurs manquent l'inscription du numéro du Libéro et le second arbitre devrait vérifier le nombre de Libéro que l'équipe a l'intention d'utiliser avant de l'inscrire sur la feuille de pointage.

Question 36 : Est-ce que les joueurs peuvent porter un bandeau?

Oui.

La règle et la justification

Règle 4.5.1 – « Les articles pour la tête sont interdits sauf s'ils sont portés pour des raisons religieuses ou culturelles. Les bandeaux sont acceptés à condition de ne pas dépasser 5 cm de largeur, en tissu non abrasif, de couleur uniforme, en plastique ou caoutchouc extensible. »

Justification : La règle sur les bandeaux a été mise en place au début des années 1990 pour empêcher les joueurs de porter des bandanas. La largeur de 5 cm a été choisie dans le but de faciliter leur mesure, car les lignes délimitant le terrain ont la même largeur. La couleur uniforme a été mise en place pour réduire les affiliations à certaines gang, qui à ce moment était une préoccupation importante. La couleur des bandeaux n'a pas besoin d'être la même pour tous les joueurs, car le bandeau ne fait pas partie de l'uniforme. Le bandeau NE PEUT PAS avoir de motif – il DOIT être d'une couleur uniforme. Le bandeau peut être noué à condition qu'il réponde aux critères de la règle 4.5.1.



Question 37 : Lorsque seuls deux juges de ligne sont utilisés, où le juge de ligne doit-il se positionner lorsque le serveur est de son côté du terrain?

Lorsque le serveur se place à proximité du juge de ligne, celui-ci doit se positionner le long de la ligne de fond afin de voir si le(s) pied(s) du serveur va toucher la ligne de fond au moment de la frappe de service (ou de l'impulsion lors d'un service sauté).

La justification

Puisque les autres joueurs sur le terrain pourraient empêcher le premier arbitre de voir si le serveur va toucher la ligne de fond du ou des pieds lors de la frappe de service (ou de l'impulsion lors d'un service sauté), le juge de ligne sera en position de voir et de signaler toute faute du serveur. Il est important de noter que le juge de ligne, après la frappe de service, doit prendre place rapidement pour s'assurer que le ballon servi ne franchisse pas le plan vertical du filet à l'extérieur de l'espace de passage et que le juge de ligne est en mesure de voir le ballon retomber à l'intérieur ou à l'extérieur de la ligne de côté.

Question 38 : Quelle procédure doivent suivre les arbitres et les participants de la partie lorsqu'un joueur se blesse sur le terrain?

La procédure ou le protocole pour une blessure sur le terrain est qu'il revient au thérapeute (ou à l'entraîneur en l'absence de thérapeute) de s'occuper du joueur blessé, les joueurs restant sur le terrain. Si un thérapeute est présent, l'entraîneur est également autorisé à se trouver sur le terrain pour se rendre auprès du joueur blessé – lors des compétitions nationales seulement. Il est parfois arrivé que le thérapeute soit allé sur le terrain et que l'entraîneur s'y soit également rendu, d'autant plus que certaines équipes utilisent des étudiants-thérapeutes au niveau de l'ACSC et de U Sport. L'entraîneur a parfois plus de connaissances que le thérapeute. Les joueurs adverses restent également sur le terrain pendant cette période. Puisque l'entraîneur peut marcher librement dans la zone libre, il est autorisé à rencontrer ses joueurs quand ils sont sur le terrain. Il n'est pas permis de donner de l'eau aux joueurs sur le terrain pendant que l'on s'occupe du joueur blessé. Toutefois, en cas de blessure est grave et s'il faut du temps pour stabiliser le joueur avant de le déplacer hors du terrain, les autres joueurs sont autorisés à se déplacer vers le banc. Cela n'arrive pas souvent, mais en faisant usage de bon sens, les arbitres peuvent prendre une décision raisonnable. Si une ambulance est requise, la décision de leur permettre de se rendre sur le banc est plus facile.

Question 39 : Les joueurs sont-ils autorisés à crier lorsque l'adversaire effectue le service?

La règle 20.2 du livre de règlements de Volleyball Canada stipule :

20.2 ESPRIT SPORTIF

20.2.1 Les participants doivent se conduire respectueusement et courtoisement dans un esprit sportif, non seulement à l'égard des arbitres mais aussi à l'égard des autres officiels, de leurs adversaires, de leurs partenaires et des spectateurs.

20.2.2 La communication entre les membres de l'équipe pendant la partie est autorisée (règle 5.2.3.4).

En outre, conformément au Code d'éthique du livre de règlements de Volleyball Canada, il est indiqué en partie :

A – EN REGARD DU JOUEUR



1. L'officiel doit offrir au joueur les possibilités raisonnables de se réaliser en situation de performance, dans les limites de la réglementation.

3. Lors des affrontements qui constituent l'univers que doit superviser l'officiel, celui-ci doit veiller à préserver l'esprit d'une saine compétition. Dans cette optique :

a) Il ne devra pas permettre l'intimidation d'un joueur par d'autres joueurs ou par des dirigeants d'équipes, que ce soit en paroles ou en actes.

b) Il ne devra pas tolérer les écarts de comportements face aux officiels, aux autres joueurs et aux spectateurs.

c) Il devra éviter, en situation de jeu, de discuter inutilement avec les joueurs, seuls les capitaines de jeu pouvant s'adresser à lui.

En ce qui concerne les adversaires qui crient pendant l'exécution du service d'un joueur, les arbitres doivent prendre en considération les TERMES adressés à l'adversaire et la FAÇON dont ils lui sont adressés. Si c'est jugé excessif ou exagéré, des avertissements pour comportement incorrect ou des sanctions DOIVENT être prises. Les arbitres doivent juger ce comportement et agir conformément à la règle 20.2 et tenir compte de la référence ci-dessus au Code d'éthique.

Question 40 : Quelle procédure de notification doit effectuer le second arbitre après le 5^e (11^e) et le 6^e (12^e) remplacement ou le 2^e temps-mort?

Une fois qu'une équipe a utilisé son 5^e (11^e) ou 6^e (12^e) remplacement ou son 2^e temps-mort, le second arbitre doit d'abord informer le premier arbitre et ensuite, informer l'entraîneur.

Question 41 : Les joueurs sont-ils obligés de porter les mêmes culottes courtes?

Non.

Les règles et la justification

Règle 4.3 – « L'équipement d'un joueur se compose d'un maillot et d'une culotte courte. »

Règle 4.3.1 – « Les maillots et les culottes courtes doivent être de la même couleur pour toute l'équipe à l'exception du Libéro. La longueur, le style, le modèle et la coupe de la culotte courte sont sans importance et n'entraînent aucune conséquence. Les uniformes doivent être propres. »

Justification : De nombreuses équipes ne fournissent pas de culottes courtes à leurs joueurs comme élément de leur uniforme. Il existe plusieurs styles, coupes et longueurs de vêtement dans lesquels les joueurs sont confortables et qui ne compromettent ou ne gênent pas leur jeu. La seule exigence concernant les culottes courtes des joueurs est qu'elles soient toutes de la même couleur, conformément à la règle 4.3.1.

Question 42: Pour les compétitions 14 ans et moins, de quelle façon la règle de « l'esprit sportif » doit-elle être appliquée pour des équipes qui ont moins de 12 joueurs enregistrés sur la feuille de pointage?

Aucun remplacement n'est permis au cours de la première ou de la deuxième manche, à l'exception d'un remplacement exceptionnel dû à une blessure ou d'un remplacement régulier dû à une expulsion ou à une



disqualification. Si une équipe a moins de 12 joueurs enregistrés sur la feuille de pointage (p. ex. 10 joueurs), 6 joueurs participeront à la première manche. Puisque l'équipe a moins de 12 joueurs enregistrés, les 4 joueurs qui n'ont pas joués la première manche devront débiter la deuxième manche, et l'équipe devra sélectionner 2 joueurs qui ont joué la première manche. Aucun remplacement ne sera permis dans la deuxième manche. Lors de la troisième manche, l'équipe peut désigner n'importe quel alignement de départ, et les remplacements au cours de cette manche seront permis, selon la règle 15.1.

Question 43: Lorsqu'une partie est arbitrée par un seul officiel, comment le premier arbitre doit-il vérifier que l'ordre de rotation est respecté au début de chaque manche et après le changement de camp à 8 points lors de la manche décisive?

Lorsqu'une partie est arbitrée par un seul officiel, le premier arbitre doit vérifier les positions de départ des deux équipes avant le début de chaque manche en utilisant les fiches de positions dûment signées. Après avoir vérifié que les deux équipes sont à leurs bonnes positions, le premier arbitre donnera le ballon au serveur, se rendra au podium d'arbitre de l'autre côté du terrain et commencera la manche.

Lors de la manche décisive, lorsque la première équipe atteint 8 points, les équipes changeront de camps à la suite du signal du premier arbitre. Une fois le changement effectué, le premier arbitre doit descendre du podium d'arbitre et se rendre à la table du marqueur pour vérifier avec le marqueur et la feuille de pointage l'ordre de rotation adéquat pour chaque équipe. Après avoir confirmé que les deux équipes se trouvent dans le bon ordre de rotation, le premier arbitre se rendra au podium d'arbitre de l'autre côté du terrain et reprendra la manche décisive.

Question 44 : Le ballon peut-il être ramener depuis l'extérieur de la zone libre, au-dessus de la table du marqueur?

Oui

Les règles et le raisonnement

Lorsque le ballon se rend à l'extérieur de la zone libre et de l'aire de jeu, un joueur :

- peut renvoyer le ballon d'au-delà de sa propre zone libre et de l'aire de jeu de son côté du terrain (p. ex. dans les estrades) – règle 9;
- peut renvoyer le ballon à l'extérieur de l'espace de passage dans la zone libre adverse – règle 10.1.2;
- ne peut pas jouer le ballon à l'extérieur de l'espace de passage au-delà de la zone libre adverse et à l'extérieur de l'aire de jeu (p. ex. dans les estrades du camp adverse ou sur le banc d'équipe adverse) – règle 9.

Lorsque le ballon se rend à l'extérieur de la zone libre et au-dessus de la table du marqueur, il est maintenant permis de jouer ce ballon, même s'il se trouve au-dessus de la portion de la table se trouvant dans le camp adverse. Référez-vous aux directives du guide des arbitres de Volleyball Canada (règles 10-11 point 1) et à la version anglaise du recueil de cas pratiques 2020 (« Volleyball Casebook ») de la FIVB (cas n° 8.6). L'action de ramener le ballon au-dessus de la table du marqueur est permise, puisque celle-ci se trouve près de l'aire de jeu et puisque les joueurs sont capables de tenter de se rendre au-delà de la table du marqueur, même si c'est dans le camp adverse. Dans certaines situations (bien qu'improbable pour des raisons de sécurité), il peut être possible pour le joueur, dans sa tentative de récupérer le ballon au-dessus de la table du marqueur, de sauter sur celle-ci pour le faire.



Question 45 (Nouveauté 2021): Quel Gestes des mains utilisons-nous lors des championnats nationaux de l'ACSC et U Sports?

Pour les championnats nationaux de l'ACSC et d'U Sports, les arbitres utiliseront les gestes des mains de la FIVB. Dans le cas où la décision est prise par le 1^{er} arbitre, il n'est pas nécessaire que le 2^{ème} arbitre « reflète » le signal du 1^{er} arbitre.

Les règles et la justification

La majorité des arbitres assignés à ces événements sont des arbitres internationaux qui se préparent à assister à des événements internationaux dans lesquels cette version des gestes des mains est utilisée. D'autres arbitres de haute performance développent les compétences requises pour officier au plus haut niveau et sont donc très capables de suivre ces gestes des mains.

Question 46 (Nouveauté 2021): Quel Gestes des mains utilisons-nous lors des parties des ligues collégiales et universitaires?

Pendant les parties des ligues collégiales et universitaires, les arbitres utiliseront les gestes des mains de la FIVB. Qu'est-ce que ça veut dire? Lorsque la décision est prise par le premier arbitre, il n'est pas nécessaire que le second arbitre « reflète » le signal du premier arbitre. Dans cette situation, le second arbitre se déplacera du côté défensif du terrain et se tiendra face au premier arbitre jusqu'à ce que celui-ci ait fini de faire les gestes des mains.

Si un arbitre assigné est encore au stade de développement de son arbitrage à ce niveau, l'arbitre peut revenir aux gestes des mains de Volleyball Canada (reflétant le premier arbitre) pour ces parties jusqu'à ce qu'il soit confiant dans ses capacités à passer aux gestes des mains de la FIVB.

D'ici la saison 2022–2023, tous les arbitres de niveau collégial et universitaire utiliseront la séquence de gestes des mains de la FIVB.

Les règles et la justification

Les arbitres officiant aux niveaux collégial et universitaire sont des arbitres de niveau supérieur ayant une compréhension des rôles du premier et du second arbitres. La FIVB a changé la séquence des gestes des mains il y a quelques années et il est temps que notre niveau supérieur d'arbitres suive ces procédures. Pour les niveaux de classes d'âge (U18 et moins), les arbitres sont encore au stade de développement de l'arbitrage et il est important pour eux de refléter le premier arbitre pour rester engagé dans la séquence des événements de la partie.